



SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VIE DE LA COMMUNE
DATES A VENIR

PAGES 2 A 9
PAGES 10 A 11
PAGE 12

Bonne lecture

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/02/2017

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 BUDGET GENERAL

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET GENERAL

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **807 437,02 €** et un déficit d'investissement de **297 120,37 €** l'Assemblée décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **71 028,36 €** et un excédent d'investissement de **150 357,93 €**, l'Assemblée décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **133 302,24 €** et un excédent d'investissement de **121 956,16 €** l'Assemblée décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2017.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

A compter de cette année 2017, la Commune Nouvelle ne recevra plus qu'un unique état 1259 et votera des taux unifiés. Compte tenu de leur très faible dispersion, il n'y a pas lieu d'appliquer une intégration fiscale progressive.

Après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chaque taxe locale directe, le Conseil Municipal

décide de retenir par 16 voix pour et 1 abstention, les taux unifiés suivants :

TH 14,92	FB 11,10
FnB 60,77	CFE 22,64

Le coefficient de variation proportionnelle retenu est de 1 (pas d'augmentation des taux).

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2017 est voté à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017	
Dépenses de fonctionnement	1 138 000,00
Recettes de fonctionnement	1 138 000,00
Dépenses d'investissement	1 641 000,00
Recettes d'investissement	1 641 000,00

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 RESEAU DE CHALEUR	
Dépenses de fonctionnement	223 000,00
Recettes de fonctionnement	223 000,00
Dépenses d'investissement	610 000,00
Recettes d'investissement	610 000,00

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** par 15 voix pour et 2 abstentions selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT M49	
Dépenses de fonctionnement	191 000,00
Recettes de fonctionnement	191 000,00
Dépenses d'investissement	735 000,00
Recettes d'investissement	735 000,00

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET FORET

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 FORET	
Dépenses de fonctionnement	47 000,00
Recettes de fonctionnement	47 000,00
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00

TAXE ASSAINISSEMENT

Afin d'uniformiser les taux de la redevance d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la commune, Monsieur le Maire propose différentes simulations et il rappelle à l'assemblée la nécessité de définir deux groupes d'abonnés et de leur appliquer respectivement les taux suivants :

- **Groupe A** dont la seule ressource est celle du réseau
 - Part variable 0,80 €/m³
 - Part fixe de 40,00 €/an
- **Groupe B** disposant de ressources alternatives par exemple un puits, en l'absence de mesure directe au moyen d'un dispositif de comptage :
 - Part variable : 0,80 €/m³ sur une base de 40 m³/an par personne composant le foyer
 - Part fixe de : 40,00 €/an

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à 16 voix pour et 1 abstention accepte les propositions ci-dessus.

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'assujettir au régime réel de la TVA, avec une déclaration trimestrielle toutes les dépenses et les recettes, du budget annexe de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

CONVENTION SIG

Le Département du Haut-Rhin met à la disposition des communes le SIG (Système d'Information Géographique) qu'il a élaboré. Afin d'obtenir les autorisations d'accès il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et le Département en vue de formaliser les conditions d'utilisation de cet outil.

Le Maire est autorisé à signer cette convention.

ONF : APPROBATION PROGRAMME D'ACTIONS 2017 ET ETAT D'ASSIETTE 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2017 et l'état d'assiette 2018 pour la forêt d'Ammertzwiller. Après en avoir pris connaissance l'Assemblée décide à l'unanimité de retirer les travaux divers et les

travaux cynégétiques et d'accepter le programme d'actions pour 2017 pour un montant ramené à 2 200€ et l'état d'assiette pour 2018.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal confirme le versement des subventions aux associations pour un montant total de 9 000 €.

AMORTISSEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il revient à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement qu'elle souhaite voir retenues.

Subventions versées par l'agence de l'eau au compte 13111 : 20 ans au compte 139111

AVENANT N°2 TRAVAUX EXTENSION DU SILO AMMERTZWILLER

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°1 concernant les travaux d'extension du silo d'Ammertzwiller a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°1 Entreprise ROESCH

Montant du marché : 13 288.26 H.T.

Montant de l'avenant : 1 706.50 H.T.

Nouveau montant du marché : 14 994.76 H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de 1 706.50€.

CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DU SOL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les autorisations du sol sont instruites par le PETR du Pays du Sundgau à la suite de désengagement de l'Etat.

Au vu de ces explications, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention est tacitement reconduite pour un an.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une voie verte entre Ammertzwiller et Bernwiller. Vu l'ampleur des travaux de voirie nécessaires à ce projet, le Président du SIAEP a proposé de renouveler sur l'emprise du chantier la conduite d'eau potable ainsi que les branchements.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la mise en place d'un tel groupement de commandes dans le cadre des travaux à réaliser concomitamment avec le SIAEP. Il donne lecture à l'assemblée du projet de convention.

Le Maire est autorisé à signer cette convention.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/02/2017

CAO GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les membres de la CAO du groupement de commande doivent être membres de la CAO communale.

Après un vote, M. LABARTETTE Lionel est élu en tant que membre titulaire et M. ROTH Jean-Luc est élu en tant que membre suppléant de la CAO du groupement de commande présidée par M. SCHITTLY Philippe, coordonnateur.

RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR ASSURER LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

DIVERS

- Arrêt de bus rue de l'école : pour des raisons de sécurité la demande sera faite auprès du transporteur Gast afin qu'il prenne les collégiens et les lycéens à l'arrêt de bus situé dans la rue de l'Ecole
- Devis trottoir rue des Jardins et rue de Mulhouse: le devis de la société EN CER s'élève à 4 260 € H.T.

- Mme BERNHARD Esther a été interpellée par un administré sur le site des déchets verts. Il a demandé qu'un marchepied soit installé pour faciliter le déchargement des seaux ou des sacs de déchets verts. Monsieur le Maire explique que l'installation ne peut pas être modifiée et que la hauteur sert à éviter toute chute dans la benne.
- M. RAUSCHER Christophe rapporte à l'assemblée que l'association Renc'arts sollicite la salle du bas de la mairie pour leurs rencontres du lundi soir. Il conviendra de réfléchir à un règlement. La salle devra être équipée en tables et en chaises et les associations devront pouvoir récupérer une clé. L'assurance sera contactée pour connaître le statut de cette salle lors de la mise à disposition à des associations.
- Il poursuit avec la journée citoyenne du 20 mai 2017. Les travaux proposés sont la réfection des arrêts de bus, la mise en peinture des poteaux incendie et l'entretien de l'arborétum.
- M. HELGEN Léonard fait un point sur le transport solidaire.
- M. DELEURY Bernard fait part au conseil de plusieurs faits d'incivilité :
 - o Déchets sauvages déposés à l'arborétum
 - o Ainsi que dans la rue du 11 juillet
 - o Plusieurs m² de maïs ont été endommagés dans les champs
 - o Des dégâts ont été constatés dans le bâtiment du presbytère
- Il est demandé au secrétariat de transmettre aux conseillers un plan à jour avec le nom de toutes les rues.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06/04/2017

INDEMNITES DU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 34,87 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

INDEMNITES DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 24,63 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS DELEGUES DE LA COMMUNE DELEGUEE D'AMMERTZWILLER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 6,60 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS DELEGUES DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BERNWILLER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 7,65 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06/04/2017

TARIFS CONCESSIONS DES CIMETIERES DE BERNWILLER

Le conseil Municipal prend connaissance des tarifs des concessions. Après en avoir délibéré il décide, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs à compter du 01 mai 2017 :

	Surface	Places Urnes	Durée	Tarif
MONUMENTS A LA CHARGE DE LA FAMILLE				
	m ²		15 ans	80,00 €
Tombe simple	2,00m ²	2	15 ans	160,00 €
Tombe double	4,00m ²	4	15 ans	320,00 €
Tombe triple	6,00m ²	6	15 ans	480,00 €
Tombe quadru	8,00m ²	8	15 ans	640,00 €
Mini tombe	0,70m ²	4	15 ans	140,00 €
PAS DE MONUMENTS A REALISER PAR LA FAMILLE				
Emplacement cinéraire	0,50m ²	4	15 ans	450,00 €
Columbarium	case	2	15 ans	380,00 €
Jardin souvenir				10,00 €

TRAVAUX DE CHEMINS RURAUX ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE (DETR)

Le Conseil Municipal souhaite réaliser les travaux de réfection des chemins ruraux du Langhagweg en 2017 et du Niedererweiherweg et mettre aux normes les bâtiments communaux (cimetière et église) conformément à l'ADAP. Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, donne un accord de principe sur la réalisation des travaux de réfection du chemin rural dit Langhagweg et du Niederweiherweg pour un montant respectivement de 33 000 € et 31 000 € HT et d'accessibilité de l'église et du cimetière, pour un montant de 23 000 € HT.

HANGAR DE STOCKAGE DU MISCANTHUS – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un hangar de stockage pour la récolte de miscanthus récolté localement, biomasse servant à alimenter les chaufferies communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur la réalisation des travaux construction d'un hangar de stockage pour un montant de 135 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses

Montant des travaux : 135 000,00 €

Recettes :

DETR 20 % : 27 000,00 €

FSIL 40 % : 54 000,00 €

Fonds propres : 54 000,00 €

Total : 135 000,00 €

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

La mise en place d'un système de télégestion performant s'avère nécessaire pour un pilotage efficient des deux réseaux de chaleur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un accord de principe sur la réalisation de cette mise en place pour un montant de 13 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses

Montant des travaux : 13 000 €

Recettes

DETR 20 % : 2 600 €

IPL 40 % : 5 200 €

Fonds propres : 5 200 €

Total 13 000 €

RENOVATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité de la mairie.

Le cabinet D'Form a été chargé d'établir le projet dont le montant prévisionnel total s'élève à 595 000 € HT. Les travaux de rénovation thermique ainsi que la mise en accessibilité font l'objet de potentielles aides de l'Etat dans le cadre du FSIL et de la DETR. La Région interviendra également pour la seule rénovation thermique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions donne son accord de principe quant à la réalisation de ces travaux.

AFFECTATION DE L'ACTIF

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de l'actif « Réseau Assainissement » du Budget Général vers le Budget Annexe Assainissement pour un montant de 27 097,84 €.

CONTRAT ENTRETIEN SOUS STATIONS – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

M. SCHITTLY présente le devis de l'entreprise HUG pour la vérification annuelle de 25 sous-stations pour un montant de 94,00 € H.T soit 2 350,00 € H.T pour l'année.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise HUG pour la vérification et le contrôle des sous stations pour un montant de 94,00 € HT/visite.

VENTE MAISON FORESTIERE

M. le Maire informe l'assemblée que la maison forestière sise à Gildwiller a été cédée à un particulier pour un montant de 211 000,00 €.

La quote-part de cette vente revenant à la commune de Bernwiller s'élève à 16 676,54€.

ACQUISITIONS DE MATERIEL ROULANT

Lors de l'élaboration du BP 2017, des crédits ont été prévus pour l'acquisition

- d'une remorque à fond mouvant pour le transport du miscanthus,
- d'un véhicule plateau destiné au service technique de la commune.

Le matériel convoité a été trouvé en occasion et réponse rapide a dû être donnée aux vendeurs.

Monsieur le Maire propose donc d'entériner l'acquisition :

- de la remorque au prix de 40 000,00 € HT
- du véhicule plateau au prix de 13 333,33 € HT.

ATTRIBUTION DES TERRAINS COMMUNAUX VACANTS

Les dernières crues répétées du Spechbach ont incité la commune à se rapprocher du CG68 afin qu'il mène une étude pour élaborer un avant-projet de prévention des crues. Une zone d'épandage permettant d'amortir ou éviter les crues dans la zone urbanisée est susceptible d'être mise en place en amont du village.

L'étude se prononcera concomitamment sur les possibilités de modifier la hauteur du tablier du pont de l'église. L'étude sera achevée à l'automne 2017 et nous connaissons alors les zones impactées.

Les terrains communaux actuellement vacants ont vocation à être attribués prioritairement aux exploitants de ces parcelles.

Afin de pouvoir garder la libre disposition de ces terrains tout en évitant leur retour en friche, le Maire propose de les mettre provisoirement à disposition des agriculteurs, à titre précaire, pour une durée d'une ou deux années dans le cadre d'un prêt à usage tel que conseillé à la commune par le service juridique de la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer lesdits contrats avec les candidats.

APPROBATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE POUR LA MAISON HENNER

Par délibération du 04 janvier 2015, le Conseil municipal, décidait de réhabiliter les abords de la maison Henner à travers notamment la création d'un verger artistique pour un montant prévisionnel de 168 916 € H.T

Après en avoir délibéré, l'assemblée retient une première tranche de travaux respectueux des 3 axes se dégageant de l'étude DUMEIGE et s'inscrivant dans le projet global d'aménagement de la maison Henner : **Arts visuels, les paysages, jardins et vergers.**

Le budget prévisionnel s'élève à 85 602,42 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des présents d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'aides financières auprès des partenaires institutionnels et notamment les instances européennes dans le cadre des aides leader et de retenir le plan de financement suivant :

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06/04/2017

Financeurs publics sollicités (préciser : <i>exemple : Etat, Région, Département, Commune de etc</i>)	Montant prévisionnel
ETAT : DETR	9 530,00
Sous-total financements publics (1) :	9 530,00

FEADER sollicité (2) :	50 000,00
Financeurs privés sollicités (préciser) :	
Cercle des Mécènes	1 000,00 €
Sous-total financements privés (3)	1 000,00
Recettes (4) 71%	60 530,00
Fonds propres	25 072,42
Autofinancement (5) 29%	25 072,42
Total (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	85 602,42

NOUVELLE DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE FUSIONNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention approuve la nouvelle dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;

AGREMENTS SOCIETE DE CHASSE DU LIMBERG

M. FOLZER Albert, Président de la Société de Chasse du Limberg, adjudicataire de la chasse communale de Bernwiller historique sollicite l'agrément de permissionnaires.

Après avoir examiné les dossiers, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'agréer les candidatures demandées.

DECISIONS

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée des décisions suivantes :

- n°DE_2017_001 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet Merlin pour un montant de 10 725,00 €HT

- n°DE_2017_002 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'entreprise BEREST pour un montant de 15 600,00€ HT.
- n°DE_2017_003 attribuant le marché de mission SPS du projet voie verte à l'entreprise Véritas pour un montant de 3 505,00 € H.T.
- n°DE_2017_004 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne mairie d'Ammertzwiller en nouvelle mairie de la Commune Nouvelle de Bernwiller (mise aux normes accessibilité et rénovation thermique) pour un montant de 25 000,00 € H.T.

DIVERS

- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes sont présentées aux membres du Conseil pour information:
SARL LES VERGERS 2-LTA, terrain du lotissement, rue des Champs, M. SITTERLE Alexandre, Carré de l'habitat, 14 chemin du Ruisseau, M. ALPHONSE Christophe et KLEIN Julie, 8 rue François-Joseph Deyber, M. COLOMBO Maurice, 7D rue Louis Werner, Consorts STIMPFLING, 3 rue Jean-Jacques Henner (STIMPFLING Marcel), Consorts ROBISCHUNG, Schloss, Consorts DENTZER/PFLIEGER, 12 rue De Lattre De Tassigny, M. CLADI Jérôme et Mme TOUSCH Stéphanie, Carré de l'Habitat, 13 chemin du Ruisseau
- Opération brioches : malgré quelques difficultés à mobiliser les élus de la commune historique d'Ammertzwiller, il est décidé de maintenir l'opération. Mme LEBER Marie-Thérèse est chargée de commander les brioches.
- Mme LEBER Marie-Thérèse demande si la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue a pris une décision quant au PLUi. Monsieur le Maire précise que + 25 % des Communes ont exprimé le souhait de garder la compétence PLU. Cette situation implique pour la commune nouvelle de Bernwiller de grenéliser ses documents d'urbanisme.
- M. SCHMITT Frédéric demande si dans le cadre des travaux de la voie verte, il serait envisageable de « casser » les coins de la chicane située à l'extrémité de la rue des Fleurs afin de faciliter l'accès aux parcelles des exploitants agricoles. Mme KNECHT Sylvie demande la signification des marques

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06/04/2017

orange fluo dans la rue François Joseph Deyber.

- M. RAUSCHER Christophe informe l'assemblée que les flyers pour la journée citoyenne ont été distribués sur la commune historique de Bernwiller et il remercie les

conseillères impliquées dans la distribution. Il sollicite les conseillers pour la distribution sur Ammertzwiler. M. HELGEN Léonard se propose de faire la distribution sur la partie haute du village.

- Les conseillers s'accordent pour fixer les réunions du Conseil le jeudi de la première semaine paire de chaque mois.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/05/2017

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DE SECURITE

M. MOSCATO du cabinet Merlin, maître d'œuvre de la commune sur les travaux de la voie verte, est venu présenter les résultats de l'étude de sécurité.

S'en suit un débat sur les différents moyens de réduire la vitesse sur le ban de la commune. Des réunions de concertation seront prévues avant toute décision.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état établi par Monsieur le Trésorier de Dannemarie concernant les produits qu'il ne peut recouvrer :

Après délibération l'assemblée décide d'autoriser le Maire à régulariser la situation comptable et prononce l'admission en non-valeur des côtes émises à l'encontre de SCI DUTERT par CARRE DE L'HABITAT pour un montant de 41 €.

DEMISSION PERMISSIONNAIRE CHASSE

M. MOUTAUD Bernard, adjudicataire du lot de chasse de la commune déléguée d'Ammertzwiler, a informé la commune, par courrier, de la démission de deux permissionnaires :

M. Mickaël LUCHETTA et M. Max CADAUT

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre un terme à l'agrément de ces deux permissionnaires.

JOURNEE CITOYENNE

M. RAUSCHER informe l'assemblée que la commission projet a décidé d'organiser la 1^{ère} journée citoyenne de la commune de Bernwiller. Trois thèmes ont été proposés : réfection des abris-bus, peinture et arboretum. Les responsables de chantier ont été nommés. Pour l'instant, une quinzaine de réponses ont été réceptionnées en mairie.

La commune doit s'assurer ou procéder à une extension d'assurance pour cette journée.

REGLEMENT DES CIMETIERES

Le projet de règlement du cimetière a été adressé aux conseillers avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Certaines modifications doivent y être apportées. L'approbation de ce règlement fera l'objet d'un point lors d'une prochaine séance.

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATION SUR LES MARCHES

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée des décisions suivantes :

n°DE_2017_005 attribuant :

- le marché de travaux de l'assainissement (lot 1) à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 794 941.69 € H.T

- le lot 2 VRD marché voie verte à l'entreprise COLAS pour un montant de 417 935.25 € H.T.

n°DE_2017_006 attribuant :

- le lot 3 Passerelle marché voie verte à l'entreprise SIRCO pour un montant de 81 480 € H.T.

- le lot 4 feu vert récompense à l'entreprise CLEMESY pour un montant de 22 960 € H.T.

INFOS ET DIVERS

La Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour le bâtiment sis 22 rue Louis Werner est présentée aux membres du conseil municipal pour information.

M. DITNER Mathieu informe l'assemblée que le conseil municipal de la commune déléguée d'Ammertzwiler avait procédé à une étude pour la réfection de la façade de l'église Saint Etienne. Contact avait été pris avec la fondation du patrimoine pour travailler en collaboration avec eux pour faire des appels à don. Ces derniers viennent de relancer la commune. MM. SCHITTLY, DITNER et HELGEN, les rencontreront, accompagnés des présidents des associations locales afin de connaître les différents moyens possibles, pour la collectivité, de collecter des dons.

M. SCHITTLY Philippe rappelle à l'assemblée que

- l'inauguration de la rénovation de la stèle aura lieu le 06 mai 2017 à 19h. Rendez-vous est donné à ceux qui sont disponibles pour la préparation de la salle à 14h.

- la conférence sur les camps de concentration aura lieu le samedi 13 mai 2017 à 15h à la salle Jean-Jacques Henner.

Il signale également à l'assemblée que M. WEULERSSE du bureau Atelier D'Form l'a informé que la commune est lauréate du Prix Bâtiment et Aménagement durables Grand Est 2017 dans la catégorie « Enseignement - Petite enfance pour la Construction passive d'une nouvelle école élémentaire à Bernwiller ».

Mme CARTEAUX Dominique demande qu'un nom soit trouvé pour l'école. La réflexion reste ouverte.

M. ROTH Jean-Luc suggère à l'assemblée d'implanter un pôle médical au RDC du bâtiment « mairie » sis au 1, place de la mairie. Il pense que ce dossier arrivera à maturité dans un délai de 18 à 24 mois.

M. DITNER Mathieu expose au conseil que la maison Henner ainsi que la réhabilitation de la mairie dans le cadre de la rénovation thermique le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pourra bénéficier des certificats d'économie d'énergie.

M. ROTH Jean-Luc informe l'assemblée que nos ouvriers communaux ont passé brillamment le CACES de 1^{er} niveau.

Il demande également si la composition des deux bureaux de vote ne pourrait pas être mixée. Le secrétariat se renseignera.

M. DELEURY Bernard

- signale aux membres qu'il a été interpellé sur le but de l'organisation des journées citoyennes. M. RAUSCHER lui répond, que comme le flyer l'indique, il s'agit de permettre une rencontre des générations, de partager ses compétences et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

- insiste sur les dégradations commises par certains jeunes du village : grillages arrachés à plusieurs reprises, des palettes dans le Krebsbach, des clés sont dérobées, court-circuit électrique dans le bâtiment à côté du presbytère ainsi que des traces de feux. Qui doit payer ces dégradations ?

Il demande que dans un premier temps la commune convoque les parents en mairie.

M. GRASSER Jean-Claude avertit l'assemblée que le marquage horizontal de signalisation du stop de la rue des morts n'est toujours pas réalisé et que cette rue n'est pas entretenue sur sa partie amont.

VIE DE LA COMMUNE

JOURNEE CITOYENNE

Cette première édition est un succès. Presque cent bénévoles des deux villages historiques se sont mobilisés pour réaliser divers travaux.

Re-naturation du site de l'Arboretum ; la rigole dégagée, le fossé du Krebsbach a été nettoyé et élagué, la mare remise en état.

De nombreux aménagements ont été réalisés, des bancs, des tables et des bacs à plantes aromatiques et fruits rouges.



Gros chantier peinture sur l'ensemble de la commune.

Marquage de 2 places handicapées. Une boîte aux lettres, 38 lampadaires et 16 poteaux d'incendie ont repris des couleurs.

Travaux d'entretien en attendant l'arrivée de la voie verte au jardin Henner. Taille et fleurissement du parking de l'église St Jean.

Bien entendu après l'effort les bénévoles se sont retrouvés pour le repas en commun.



UN GRAND MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS !
Et rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles idées.

TROPHEES ECOLE

Notre opération *Construction passive d'une nouvelle école élémentaire à Bernwiller (68)* a été lauréate du Prix Bâtiment et Aménagement durables Grand Est 2017 dans la catégorie « Enseignement - Petite enfance », et nous ne pouvons que nous en féliciter à nouveau.

Créé en 2006, le Prix Bâtiment et Aménagement durables Grand Est (anciennement nommé Prix LQE jusqu'en 2015) valorise les bâtiments, quartiers et espaces publics durables de la Région Grand Est (opérations lorraines jusqu'en 2015, puis ouverture à la Champagne-Ardenne et à l'Alsace depuis l'édition 2016).

Plusieurs prix sont remis en fonction du type d'opération (logement / bureaux / enseignement / quartier / espace public / neuf / réhabilitation, etc.).

Les opérations de bâtiment sont évaluées selon une grille de notation qui prend en compte les points suivants :

- Management de l'opération (comment assurer la performance du bâtiment avant et

pendant le chantier, puis pendant l'utilisation du bâtiment)

- Performance énergétique et énergies renouvelables
- Impact du bâti, ressources énergétiques et matériaux, biodiversité, infrastructures, transports propres, accessibilité
- Système constructif, choix des matériaux et chantier à faibles nuisances
- Gestion de l'eau, maintenance et déchets
- Confort hygrothermique, acoustique et visuel
- Qualité de l'air intérieur et qualité sanitaire des espaces
- Economie de l'opération
- Social



Les Centres de ressources Lorraine Qualité Environnement pour la construction, ARCAD et energivie.pro assistant que les membres du Jury du Prix « Bâtiment et Aménagement durables Grand Est », réunis le 27 avril 2017, ont décerné le

PRIX D'EXCELLENCE DU JURY
dans la catégorie **ENSEIGNEMENT - PETITE ENFANCE**

à la Commune Nouvelle de Bernwiller
pour l'opération « Construction passive d'une nouvelle école élémentaire à Bernwiller (68) »
architectes de l'opération : Aletiers d'Form et Matthieu Husser Architectures

Vives PERRET - Architecte
Président du Jury du Prix Bâtiment et Aménagement durables Grand Est 2017

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR PASSER UN AGREABLE ETE !

Lors de l'utilisation du conteneur à verre, veillez à garder les lieux en parfaite propreté.



Petit rappel : horaires de tonte de gazon : 8h-12h; 14h-20h (éviter le dimanche et jours fériés).



Le Conseil Municipal souhaiterait que les riverains stationnent les voitures dans leur propriété par respect pour les usagers de la route et surtout des piétons ainsi que pour la sécurité de nos écoliers. Le stationnement sur domaine public n'est acceptable qu'à titre exceptionnel et pour les visiteurs.



Restons vigilant en respectant les limitations de vitesse en zone d'agglomération et zone habitée.

Le soleil et les belles journées sont au rendez-vous nous apprécions à nouveau la vie extérieure en profitant des belles soirées. N'oublions pas qu'au-delà de 22h il est de bon ton de respecter la tranquillité du voisinage.



Merci pour votre compréhension
Pour le Conseil Municipal, Le Maire

DATES A VENIR

RANDO VVT & PEDESTRE

Le 25 juin

DON DU SANG

Le 05 juillet de 16h à 19h30
A la salle J.J.Henner

FETE DE LA MOISSON

Le 20 août

PLANNING DES RELEVES DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNEE 2017.

Communes : AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER-BERNWILLER-BUETHWILLER-EGLINGEN
2^{ème} période : relevés du 24/08/2017 au 16/09/2017

ALTABURAFASCHT

Les 9 et 10 septembre

MARCHE AUX PUCES

Le 17 septembre à Bernwiller

Commune de Bernwiller
2, rue de l'Ecole
Ammertzwiller
68210 BERNWILLER

Heures d'ouverture au public :

Commune déléguée d'Ammertzwiller : mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Commune déléguée de Bernwiller : lundi et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr – Site internet de la commune : Ammertzwiller.fr